

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Pick Albatros Holding For Financial Investments », à travers sa filiale « Albatros Hospitality SA », des éléments d'actifs relatifs à une partie de l'activité hôtelière de la société « Risma SA »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernés :**

- **L'acquéreur indirect:** « Pick Albatros Holding For Financial Investments » ;
- **L'acquéreur direct:** « Albatros Hospitality SA » ;
- **Les actifs cibles :** L'actif hôtelier « Sofitel Casablanca Tour Blanche » comprenant les actifs immobiliers et commerciaux y afférents, détenu par la société « Risma SA ».

**Nature de l'opération**

- Achat d'éléments d'actifs.

**Secteurs économiques concernés**

- Hôtellerie.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 20 avril 2026.

**RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL  
FOURNI PAR LES PARTIES**

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet d'opération de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Pick Albatros Holding For Financial Investments », à travers sa filiale « Pick Hospitality SA », des éléments d'actifs relatifs à l'ensemble immobilier à usage hôtelier « Sofitel Casablanca Tour Blanche » ainsi que actifs immobiliers et commerciaux y afférents détenus par la société « Risma SA ».

« Pick Albatros Holding For Financial Investments » est une société de droit égyptien, dont le siège social est situé à Heliopolis, 10 Obour Buildings Salah Salem, Caire en Egypte et immatriculée au registre de commerce du Caire sous le numéro 401630. Elle est active dans le développement et la gestion des établissements hôteliers en Egypte et au Maroc.

« Albatros Hospitality SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est situé à Résidence Bougainvillier, appartement 33, 4<sup>ème</sup> étage, bureau n° A5, côté droit, Lotissement Bouizgaren, route de Safi, Marrakech, et immatriculée au Registre de Commerce de Marrakech sous le numéro 178371.

Les éléments d'actifs concernés comprennent l'actif hôtelier « Sofitel Casablanca Tour Blanche », incluant les actifs immobiliers et commerciaux y afférents, détenu par la société « Risma SA ».

« Risma SA », est une société anonyme à directoire et à conseil de surveillance de droit marocain, dont le siège social est situé à 240, Boulevard Zerktouni, 7<sup>ème</sup> étage, Casablanca et immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 98309. Elle est un opérateur hôtelier actif dans le développement, la détention et l'exploitation d'établissements hôteliers au Maroc sous différentes enseignes internationales.

Fait à Rabat le 09 avril 2026